

# REGLEMENT COUPE DU VAR CSO 2018

L'esprit de la Coupe du Var consiste à proposer un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les concours de CSO Club et Poney organisés dans le département et les préparer au mieux aux championnats régionaux et nationaux de ces catégories. La Coupe du Var a également pour mission de participer à la promotion des Centres équestres, Poney clubs et Ecoles d'équitation, qui assurent la formation des cavaliers du département.

## **Article 1 : le calendrier**

La CdV 2017 se déroule de septembre 2017 à juin 2018.

Elle se déroule sur 9 étapes maximum et une finale.

Tous les clubs souhaitant recevoir une étape CdV, doivent obligatoirement participer à la réunion du CDE en septembre.

Les étapes sont :

- 29/10/2017 Ecuries de La Renarde (Brignoles)
- 12/11/2017 Ecuries La Bouquetière (Hyères)
- 10/12/2017 Poney club de La Garde (Hyères)
- 04/03/2018 Ecuries St Christophe (Brignoles)
- 25/03/2018 CE de Carnoules (Carnoules)
- 08/04/2018 Haras Val de Camps (Brignoles)
- 22/04/2018 CE les Murettes (Roquebrune sur Argens)
- 01/05/2018 Ecuries de Fondurane (Montauroux)
- \*\*/\*\*/2018 Ecuries GG (Cuers) date à définir
  
- \*\*/\*\*/2018 FINALE Ecuries Le Jas de Barna (Villecroze) date à définir

## **Article 2 : le programme des étapes**

Chaque étape ainsi que la finale doit proposer obligatoirement les épreuves suivantes :

- Club 4, Club 3, Club 2, Club 1
- Poney 4, Poney 3, Poney 2B et C, Poney 2D, Poney 1B et C, Poney 1D

Ces épreuves doivent être de type Grand-prix et courues avec un barème laissé à l'appréciation de l'organisateur.

**L'organisateur peut s'il le souhaite ajouter d'autres épreuves à son programme, mais il ne peut pas limiter le nombre d'engagés dans les épreuves Coupe du Var, ni sur la journée, de façon à permettre à tous les cavaliers souhaitant figurer au classement de la CdV de pouvoir s'inscrire.**

## **Article 3 : le tarif des engagements**

Le tarif maximum des engagements pour les épreuves CdV 2018 est de 20,00 €.

L'organisateur de chaque étape reversera 1€ par engagement dans les épreuves CdV pour doter au mieux la finale.

## **Article 4 : label Coupe du Var**

Pour pouvoir bénéficier du Label « Coupe du Var CSO 2017 », un organisateur doit respecter les points suivants :

- participation à la réunion d'organisation de la CdV obligatoire
- participer à au moins 4 étapes de la CdV dans des clubs différents
- posséder une structure permettant d'accueillir les concurrents et leurs accompagnateurs dans de bonnes conditions (carrière de concours min. 60mX40M, terrain de détente min. 50X25, un parking vans et camions sécurisé et organisé, une buvette avec restauration rapide et boissons chaudes et froides toute la journée, de quoi faire asseoir les accompagnateurs)
- avoir au moins 30 licences compétitions dans leur club
- utiliser des officiels (Président de Jury, Chronométrateur, Chef de piste et Commissaire au paddock) présents sur la liste des Officiels FFE ou pouvant attester d'une formation en cours
- préciser dans le programme du concours que c'est une étape CdV.

## **Article 5 : participation des chevaux et des cavaliers**

- le règlement Fédéral des épreuves Club et Poney doit être appliqué pour la participation des chevaux et des cavaliers
- les cavaliers doivent être titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition 2017 délivrée par un club varois.
- dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux dans la même épreuve, seul son meilleur résultat est retenu pour le classement CdV.

## **Article 6 : classement des cavaliers**

Le mode de calcul des points pour chaque manche est le suivant :

- le premier : 20 pts
- le second : 19 pts
- le troisième : 18 pts
- etc.....
- le vingtième : 1 pt

Au-delà du vingtième, chaque cavalier non éliminé partant dans l'épreuve bénéficie de 0,5 pt.

Le classement se fait en additionnant les points de chaque manche, plus les points de la Finale qui compte double.

## **Article 7 : classement final**

Un cavalier ne peut entrer dans le classement final que dans les conditions suivantes : - avoir participé à au moins trois étapes dans des clubs organisateurs différents - avoir participé à la finale

Un cavalier ne peut être classé que dans une seule épreuve Club et une seule épreuve Poney avec des équidés différents. Dans le cas où un cavalier serait classé dans deux épreuves de la même catégorie (Club ou Poney), il sera récompensé sur l'épreuve où il est le mieux classé à l'issue de la finale.

Pour les épreuves comptant 40 cavaliers ou plus ayant participé aux différentes étapes de la CdV dans la saison, 8 cavaliers seront récompensés le jour de la Finale.

Pour les épreuves comptant moins de 40 cavaliers ayant participé aux différentes étapes de la CdV dans la saison, 5 cavaliers seront récompensés le jour de la finale.

Les cavaliers récompensés recevront Coupes, Plaques, Flots et Cadeaux offerts par le Comité Départemental du Var.

## **Article 8 : réclamations**

Toute réclamation doit être adressée par écrit (courrier postal avec AR ou mail) au Président du Comité Départemental d'Équitation du Var, qui fera suivre au responsable de l'organisation de la Coupe du Var de CSO au plus tard 15 jours après la date de l'incident qui justifie cette réclamation.